ROUBAIX

BILLET DU JOUR

M. Chatteleyn, l'avocat de l'*Union des Syndicats*, est-il au courant de la statistique qui a été publiée, cette semaine, dans les journaux ?

Un homme de sa compétence, qui parle dans des réunions où il discute sur des chiffres, ne ferait pas mal de s'en informer.

D'une note fournie par l'administration centrale des caisses d'épargne de France, il résulte que pendant l'année qui vient de finir, ou du moins du 1er janvier au 31 décembre 1897, il a été retiré 60,219,223 fr. 78 de plus qu'il n'a été versé dans les multiples caisses d'épargne de ce pays.

Que prouve cela, M. Chatteleyn ?

Que ce que vous avez avancé dans vos parlottes privées est absolument faux.

Vous avez prétendu que la classe ouvrière devenait de plus en plus aisée. Nous vous répondons par des chiffres que nous vous mettons au défi de contester.

Ce sont les ouvriers, les petits employés qui vont verser aux caisses d'épargne, avez-vous affirmé. Vous admettrez bien alors que ce sont eux aussi qui vont retirer l'argent versé.

L'année dernière aura donc été une année des plus malheureuses pour tous les ouvriers, même pour ceux qui peuvent économiser, vu que ces derniers ont été obligés de dépenser, en plus de leurs salaires, 60 millions que, sou par sou, ils avaient économisés.

⁂

La *Croix* vient à la rescousse du *Journal de Roubaix*, à propos des incidents de dimanche. Le journal bondieusard pousse les choses au comique; les marchands de journaux et de brochures anticléricales auraient tellement crié fort qu'ils auraient troublé la messe qui se faisait à l'église Saint Martin.

Il ne s'explique même pas que les catholiques ne soient pas sortis du lieu saint (!) pour leur tomber dessus. Les socialistes l'auraient sûrement fait !...

Qu'ils (les marchands de journaux et brochures) aillent vendre ailleurs leurs papiers, dit *La Croix*, en forme de conclusion !

Nous l'avons déjà dit, les cléricaux voulaient à tout prix être les maîtres absolus de la Grande-Place. Il ne nous déplaît pas que leurs organes le déclarent, sans artifice aucun.

⁂

Du 15 janvier au 4 février, à minuit, les citoyens ont le droit de formuler des demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales.

C'est un devoir pour tout ouvrier qui est électeur de s'assurer qu'il est inscrit sur les listes électorales. Un grand nombre d'ouvriers qui sont venus habiter Roubaix depuis un certain temps, n'y ont point encore songé.

Qu'ils n'oublient pas de le faire. Une grande bataille électorale va avoir lieu prochainement, il faut que chacun de leurs bulletins serve à écraser pour toujours les représentants de l'exploitation capitaliste, dont ils sont victimes.

L. BAILLEUL.

Commission électorale

La commission électorale du Parti ouvrier se réunira ce soir, à 8 h. 1/2 précises, au local La Paix.

Mouvement de la condition publique

Voici le mouvement de la condition publique pendant l'année 1897.

694 colis de soie représentant 61,492 kil : 205,768 colis de laine peignée représentant 23,683,003 kilogs ; 48,440 colis de laine filée représentant 5,775,316 kilogs : 7,837 colis de laines diverses et blouses représentant 801,146 kilogs et 1,926 colis de coton représentant 2,071,932 kilogs.

Soit un total de 262,135 colis pesant ensemble 32,392,889 kilogs

Pendant l'année 1896 on avait conditionné 314,495 colis pesant ensemble 38,876,180 kilos.

Ces chiffres sont une preuve éloquente du marasme des affaires pendant l'année qui vient de s'écouler.

Admissions aux Hospices

Le bureau de l'administration des Hospices nous adresse — 24 heures après l'avoir fait pour les autres journaux — une note que nous ne publions que parce qu'elle intéresse la population ouvrière roubaisienne

Voici cette note :

« L'administration des hospices, dans le but de renseigner les intéressés, a l'honneur de faire connaître au public quelles sont les conditions fixées par le règlement des établissements, pour l'admission aux hospices, ou à la pension mensuelle, distribuée aux vieillards ou aux infirmes.

» Les vieillards valides ne sont admis, dans aucun cas, à l'hospice avant l'âge de 70 ans. Leur indigence et leur domicile de secours doivent être prononcés par délibération de la commission administrative.

» Il en est de même de l'admission des incurables dont l'âge est indéterminé. Seulement, outre les actes, constatant leur âge et leur domicile de secours, ils doivent faire l'objet d'un certificat des médecins des établissements hospitaliers, attestant l'impossibilité où ils sont d'obtenir leur guérison complète et de travailler pour vivre.

» A cet effet, la visite médicale des postulants a lieu le 2e jeudi de chaque mois à l'hôpital, à 9 heures du matin, sur la présentation d'une carte spéciale délivrée par le bureau du secrétariat des hospices, rue de l'Hospice, 9.

» Le minimum de la durée du domicile à Roubaix pour les vieillards ou les incurables qui sollicitent leur admission à l'hospice ou un secours mensuel, est fixé ainsi qu'il suit ;

1° Pour les Français, à 25 années ; 2° pour les étrangers, à 35 années.

» Les années de domicile à Roubaix doivent être *ininterrompues*; cependant la commission administrative a décidé récemment que :

» Art. 1. — Tout postulant — Français ou étranger — qui a quitté la ville pendant un laps de temps plus ou moins long, mais qui, néanmoins, s'y séjourne à Roubaix le nombre d'années indiquées ci dessus (25 ou 35) sera considéré comme ayant conservé ses droits aux secours ou à l'admission aux hospices, *à la condition expresse* que la dernière période de domicile dans la ville soit au minimum de dix années.

» Article 2. — Mais par dérogation aux dispositions ci dessus, toute personne ayant acquis *antérieurement* le domicile de secours *avant son absence de Roubaix*, par le nombre réglementaire d'années — c'est à dire vingt cinq ans pour les Français et trente cinq ans pour les étrangers — sera réintégrée dans ses droits au secours ou l'hospitalisation, après un nouveau séjour, dûment constaté, d'une année à Roubaix.

» Les personnes qui se trouvent dans les conditions que nous venons d'indiquer doivent adresser leur demande au bureau de l'Hospice civil, rue de l'Hospice, 9, le lundi et le jeudi de chaque semaine. »

Menaces de mort

La police était requise, avant hier soir, vers sept heures, pour se rendre rue de Mouveaux.

Un jeune homme de 21 ans, Désiré Decottignies, qui était ivre, menaçait de tuer sa mère et sa sœur

Quand la police arriva, elle le fouilla et trouva sur lui une hachette de tonnelier. Il a été arrêté et conduit au dépot.

Admis à l'hôpital

Un ouvrier tisserand, Jules Franc omme, âgé de 45 ans, demeurant rue de Babylone, 17, a est fracturé la cheville de la jambe gauche en tombant.

Après avoir reçu les soins du docteur Lherbier, il a été transporté à l'hôpital.

Preuves d'amour

Il a une singulière façon de prouver qu'il aime sa ma tresse, le nommé J. B. Coucke, tisserand âgé de 37 ans, demeurant rue du Chemin de Fer, 52.

Lundi soir, il se trouvait avec elle dans un estaminet de la rue Blanchemaille et l'a frappée.

La dulcinée, qui se nomme Eugénie Brunelet, et qui n'a que 21 ans, n'a pas trouvé la chose de son goût. Elle a fait prévenir la police et l'amant a été conduit au dépôt.

Bris de clôture

Procès-verbal pour bris de clôture au domicile de M. Hirsch, marchand de tissus, demeurant rue du Chemin de Fer a été dressé à la charge d'un contre-maître de teinture, Pierre Crommelinck âgé de 25 ans, demeurant 16, rue de l'Abattoir.

Attentat aux mœurs

Un ouvrier plafonneur, Edmond Vervaeck, âgé de 21 ans, demeurant rue de la Barbe d'Or, 13, a été arrêté sous l'inculpation d'attentat aux mœurs sans violence sur une jeune fille de 10 ans, habitant la même rue.

Vervaeck a été incarcéré au dépôt de la rue St Vincent de Paul.

Menus faits

Mauvais poissons. — L'inspecteur des denrées alimentaires a fait saisir au Minck, 49 colis et 60 kilogs de poissons reconnus impropres à la consommation.

Chiens en fourrière. — Cinq chiens ont été mis en fourrière et deux contraventions ont été relevées avant-hier.

Concerts et spectacles

Théâtre de Roubaix (direction : Mme veuve Deschamps. — Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 heures.

Jeudi 6 janvier, LE BATARD ROUGE, grand drame nouveau à grand spectacle en 6 actes, dont un prologue, par MM. Rodolphe Bringer et Gaston Rennes.

A neuf heures, dernière représentation de LE TALISMAN, opéra comique en 3 actes et 5 tableaux de MM. d'Ennery et Burani, musique de M. Robert Planquette.

Grand-Théâtre-Hippodrome — Jeudi 6 janvier, AIDA, grand opéra en 4 actes et 7 tableaux de Verdi, grande mise en scène.

Bureaux 7 h. 1/2, rideau 8 h.

WATTRELOS

La liste des conscrits. — Depuis quelques jours, la liste des conscrits qui doivent prendre part au tirage au sort le 22 et le 23 janvier prochain est affichée à la mairie.

Il y a pour le canton-est 88 inscrits et 89 pour le canton nord. La liste porte les cas de dispenses qui ont été invoqués et admis. C'est surtout à ce titre qu'elle est intéressante à consulter.

CROIX

Agression. — Un sieur Phalempin, demeurant rue Mirabeau, qui revenait de Lille, a été roué de coups et dévalisé au boulevard de la Chapelle par un sieur Victor Devilliers, contremaître chez M. Payen.

Devilliers sera poursuivi pour agression nocturne, coups et blessures.

TOURCOING

Elections aux prud'hommes

Scrutin du 9 janvier

CANDIDATS DES SYNDICATS LOCAUX RÉUNIS

1re catégorie. — Louis DEPLECHIN, ancien conseiller prud'homme.

2e catégorie — Joseph VOLT-CATTEAU, conseiller sortant.

3e catégorie. — Joseph SAUMONT, président de la chambre syndicale des ouvriers en tapis.

4e catégorie. — Victor LIÉTARD, conseiller sortant.

⁂

Avis important. — Les camarades électeurs aux prud'hommes, rattacheurs et fileurs, au coton et lin, trieurs, peigneurs, rattacheurs et fileurs, laines peignées et cardées, tisserands, tapisseurs, teinturiers, apprêteurs, mécaniciens, couvreurs, zingueurs, plafonneurs, menuisiers, peintres, maçons, boulangers, pâtissiers, garçons liquoristes, etc., qui n'auraient pas reçu encore leur carte d'électeurs aux prud'hommes, sont invités d'en aviser le citoyen Delphin Damortier qui leur le nécessaire pour leur permettre de voter dimanche prochain.

S'adresser 3, rue St-Jacques.

Mort de Delporte

Delporte, le malheureux dont les journaux depuis quelques jours ont relaté l'étrange maladie, » succombé à l'Hôtel Dieu, hier matin, à deux heures.

Dans la soirée de lundi, il avait eu plusieurs crises des plus violentes. Vers minuit complètement épuisé, il tomba dans un état comateux, et resta ainsi jusqu'à sa mort.

Malgré les déclarations des médecins, on persiste à croire que Delporte était atteint de la rage. Pendant le temps qu'il a séjourné à l'Hôtel Dieu il a donné, en effet les signes les plus évidents de cette terrible maladie.

Les médecins, délégués par l'Institut Pasteur de Lille, devront venir aujourd'hui à Tourcoing, faire l'autopsie du cadavre de Delporte.

Amateurs de bonbons

Hier, après midi, vers 1 heure, M. Lepoutre, épicier, rue Cuvier au Blanc Seau, surprit plusieurs gamins, au moment où ils cherchaient à enlever de son étalage un bocal rempli de bonbons.

Il appréhenda l'un des gamins et le remit entre les mains de la police. Interrogé le petit voleur dénonça ses deux complices qui ont été également arrêtés dans la soirée d'hier.

Les gamins ont avoué avoir dérobé la veille, un bocal rempli de bonbons qui se trouvait sur le comptoir de la boutique de M. Lepoutre. Ils seront conduits tous trois à Lille aujourd'hui.

Comité exécutif

Le Comité exécutif du Parti ouvrier se réunira ce soir mercredi, à 8 heures, Brasserie sociale, rue du Haze.

A la Grande Pharmacie de France, *1, rue Faidherbe*, Grand débit, Huile, Foie de Morue Norvège, pure et fraiche, depuis 1 fr. 25 le litre. Expédition franco pour quantité.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOOS. — *Encore et toujours le roi Georges, dit Potié.* — Nous recevons aujourd'hui seulement, de notre correspondant de Loos, la communication suivante qui aurait dû nous parvenir le 31 décembre.

Nous l'insérons volontiers, en priant nos amis de Loos de remarquer que ce retard dans la publication ne nous incombe nullement.

Nous leur répétons ce que nous leur avons déjà dit verbalement : *la rédaction n'est responsable que des articles qui lui sont directement envoyés et qui lui parviennent*, car il peut arriver, comme le fait s'est déjà produit, qu'un hors sac s'égare en cours de route.

Voici l'article dont il s'agit :

M. Georges Potié veut à toute fin qu'on s'occupe de sa petite personne. C'est ainsi qu'il a cru devoir assurer, au banquet de l'orphéon de Loos, société qui possède un président et un chef réactionnaires, qu'il était « heureux » de venir représenter auprès d'eux le conseil municipal. On voit bien que le bout de l'oreille perce, n'est ce pas ?

Mais ou Georges Ier a surtout révélé son autoritarisme, c'est à propos d'une distribution de vêtements qui devait être faite dans une des salles de la mairie.

Cette distribution organisée par la Société « La Prévoyante loosoise », en faveur des enfants des écoles laïques, avait été annoncée pour le lundi 13 décembre à cinq heures du soir à la mairie ; cela pour que le tailleur puisse vérifier de suite tous les vêtements et prendre note des retouches à faire.

Eh bien, notre « roi de Loos », qui trouve que l'exclusion des écoles libres des bénéfices de cette distribution est une mesure trop justement républicaine, a pour flatter les cléricaux, donné au garde l'ordre d'interdire la distribution à la mairie, forçant ainsi le comité à charger les instituteurs du soin de cette besogne. Quel républicain convaincu n'est ce pas, et comme Georges Ier a bien mérité des réactionnaires !..

Cet étrange maire a encore trouvé moyen le 25 décembre, à l'occasion de la distribution de jouets et d'oranges aux enfants des écoles laïques, de faire dire une heure et demie après l'arrivée des élèves et de leurs maîtres ou maîtresses, alors qu'on attendait sa présence, qu'il ne voulait pas se déranger, étant malade ! Or, Georges le Nemrod avait chassé toute la journée.

Se déranger pour des écoles laïques ! A quoi bon !

Si c'était pour l'Orphéon ou pour M. le curé, ça serait une autre affaire certainement !

Que les électeurs jugent !

LAMBERSART. — *Pétition au maire.* — Un groupe d'habitants de la rue du Moulin à Canteleu, vient d'envoyer la pétition suivante au maire de Canteleu :

Monsieur le Maire,

Par la présente, nous avons l'honneur de venir protester vivement contre la négligence apportée à l'entretien de la rue du Moulin, à Canteleu.

Cette rue est dans un état tellement mauvais, qu'il est impossible de la traverser sans s'embourber jusqu'aux chevilles et même davantage.

Est ce parce que la rue du Moulin est exclusivement habitée par des ouvriers qu'on la laisse dans un tel état ? Il est temps d'y songer et de remédier à cet état de choses.

Il aurait été beaucoup plus utile, croyons nous de faire paver cette rue ouvrière, au lieu de faire repaver la rue de l'Eglise, qui n'en avait pas besoin.

En tout cas, nous comptons, Monsieur le Maire, que vous ferez mettre, sans trop de retard, notre rue en état d'être traversée.

Veuillez agréer, etc ..

(Suivent les signatures).

LA MADELEINE. — *Parti ouvrier*, (Réveil socialiste madeleinois). — Tous les vendredis, de 8 à 10 heures du soir, un bureau de renseignements sera installé, au siège, r. de Lille, estaminet de la Poire d'Or.

Les nouvelles adhésions y seront également prises par les soins du secrétaire de la section madeleinoise, qui sera à la disposition de tous les camarades. La discrétion la plus absolue sera observée.

Dimanche 9 janvier, assemblée générale de tous les membres de la section. Des questions importantes y seront discutées entre autres, l'inauguration prochaine de la section.

Affaire tragi-comique. — Un sieur Louis Cuisinier, 60 ans, qui s'était rendu avec Ernest Mouton, Adolphine Bécourt, épouse Carpentier, 55 ans, et Louisine Vuylsteck à Roubaix pour rendre différentes visites était revenu à La Madeleine, dans la soirée, avec ses compagnons de voyage.

Le quatuor était entré rue Jacques Lefebvre, chez la femme Carpentier.

Cuisinier voulut tenir compagnie à Adolphine Carpentier. Celle ci s'y étant opposé, Cuisinier lui asséna sur la tête un coup de la couverture du poêle. Effrayé à la vue du sang qui s'échappait de la blessure de sa victime, le vieillard sauta dans la rue, de la fenêtre du premier étage.

Il a été relevé avec de graves blessures aux jambes et sur le corps.

M. Hutin commissaire de police, a ouvert une enquête.

Cuisinier n'a pas été arrêté à cause de ses blessures. Il est gardé à vue.

LOMME. — *Parti ouvrier.* — Réunion du comité central, le dimanche 9 janvier, à 5 heures 1/2 précises du soir, chez le citoyen Maës, estaminet de la Poire d'Or, Miterie.

L'ordre du jour étant très important, et vu l'approche des élections législatives, tous les adhérents sont instamment priés d'y assister

MARCQ-EN-BAROEUL. — *Chute mortelle.* — Une cabaretière de Plony, Mme Charles Cornille, née Aurélie Denys, âgée de 66 ans entendant frapper à sa porte, se leva vivement et s'empressa de descendre l'escalier pour aller ouvrir. Elle fit malheureusement un faux pas et roula du haut en bas.

M. Cornille, attiré par le bruit, releva la pauvre femme grièvement blessée à la tête.

Malgré les soins du docteur Boinet, de La Madeleine, elle n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

WASQUEHAL. — *Un noyé.* — On vient de retirer du canal au hameau du Triez, le cadavre d'un individu dont la figure était rongée par les rats. L'identité n'a pu être établie.

Le corps est celui d'un homme d'une cinquantaine d'années. Il a dû séjourner environ six semaines dans l'eau.

Il était vêtu de deux pantalons, l'un en velours, l'autre en drap, ainsi que de deux chemises, l'une blanche, l'autre à carreaux ; il avait de grosses bottines et une casquette en peau de vache.

Le cou porte une large blessure faite sans doute par un crochet de batelier.

On ne sait si il y a eu suicide ou accident. La gendarmerie a ouvert une enquête.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VICQ. — *Une femme noyée.* — On vient de découvrir près du Gros Chêne, sans un petit cours d'eau, le cadavre de Céline Léchelle, âgée de 30 ans, mère de deux enfants domiciliée à Quarouble.

Le lieu où cette découverte a été faite étant très isolé, on craint que cette mort ne soit due à un crime.

Une enquête est ouverte.

ST-AMAND. — *Parti ouvrier.* — Réunion des groupes du Moulin des Loups, le jeudi 6 janvier 1898, au siège indiqué, à 8 h. du soir. — Urgent

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Nécrologie.* — M. J. L. Faure ancien maître de pension à Douai est mort mardi après midi, à l'âge de 80 ans.

Incendie. — Mardi 4 janvier, à 9 heures du matin, M. Pesqué, l'un des directeurs des magasins du Bon Marché, rue de Bellain, averti que de la fumée envahissait le rez de chaussée, s'y rendit aussitôt. Mais dès qu'il eût posé le pied sur le plancher près d'une bouche de chaleur, les flammes jaillirent par les interstices. Il organisa les premiers secours avec quelques voisins. Quelques pompes arrivèrent ensuite sur les lieux, mais elles n'eurent pas à fonctionner

Le feu avait été communiqué aux planchers par les tuyaux d'un calorifère, qui se trouve dans la cave.

Les dégâts, couverts par une assurance, sont peu importants.

Expulsée. — Procès verbal a été dressé à la nommée Philomène Vérihay, veuve Fontaine, 57 ans, cabaretière, pour infraction à un arrêté d'expulsion et tenue illicite d'un débit de boissons.

DERNIERS ÉCHOS LILLOIS

POUR LA LUTTE

Elections législatives 1898

Quête après la réunion du 26 décembre à l'Alliance, 10 fr. 67. — Quête faite rue Fontenoy, 1 fr. — Quête faite au Vieux-St-Clément, rue de Valenciennes, 2 fr. 25. — Après la chanson le curé et la pénitente 1 fr. 25. — Quête faite au Gymnase après le choix de candidats pour les élections législatives, 22 fr. 50. — Après un souper de réveillon chez Houvenagel, 1 fr. 40. — Quête faite par un groupe de trompettes, 3 fr. 50. — Après une soirée de prestidigitation par Jacob, rue au Péterinck, 1 fr. 10. — Quête faite après une chanson, rue de Bône, 1 fr. 20.

Quête faite chez Frédéric, rue des Postes après la réunion du Gymnase central, 4.10. — Quête faite chez le citoyen Marchand, rue Lottin, 0,55. — Pour que Loyez rende compte de son mandat, par la société des Boules rouges, 2,00. — Après quelques chansons socialistes chez Baptiste au Petit Wattignies, 2,60. — Par C. Levray pour la lutte, 1,00. — Un qui a été oublié, 0,55. — Les dégoûtés du gouvernement actuel, par les Boules rouges, 1,20. — Quête faite à l'estaminet du Ballon, rue de Turenne, 1,70. — Total, 57,97.

MAISON DU PEUPLE

Assaut d'armes

Dimanche 9 janvier à 4 h. du soir grand assaut d'armes et de danse offert par plusieurs maîtres d'armes de Lille, les Mélimélo d'Hellemmes et les maîtres d'armes de l'Hospice Général.

Prix d'entrée : 30 cent

Grand Bal

Dimanche prochain, à 7 h. 1/2, à la Maison du Peuple rue de Béthune, grand bal à brillant orchestre, sous la direction de M. Ch. Rousselle.

Prix d'entrée : 0,40 centimes.

AU PALAIS RAMEAU

Dimanche 16 janvier, à 3 heures, grand concert organisé dans le but d'offrir le pain aux malheureux des CUISINES POPULAIRES, avec le concours de la musique des Sapeurs pompiers, des principaux artistes du Grand Théâtre, de plusieurs premiers prix de notre Conservatoire de musique.

Une affiche ultérieure donnera le prix des places et le nom des artistes.

Peine à purger

Des agents de sûreté ont arrêté et conduit à la maison d'arrêt, le jeune Marcel Delécq, âgé de 14 ans, demeurant cour Notre Dame, qui a à subir une condamnation prononcée par le tribunal de Lille.

Les 28 jours des inscrits maritimes

Nous avons annoncé qu'en conformité de la loi du 24 décembre 1896, les inscrits atteignant cette année, l'âge de vingt-cinq ans allaient être convoqués pour une période d'exercices de vingt-huit jours.

Cette période devait commencer le premier lundi de février : mais afin de ne pas entraver le recrutement des équipages des bâtiments islandais et terre neuviens, l'appel a été devancé et fixé au deuxième lundi de janvier.

Le drapeau des douaniers et des pompiers

Le ministre de la guerre vient de faire connaître que les honneurs officiels militaires sont dus seulement aux drapeaux et étendards remis aux corps de troupes par le chef de l'Etat ; par suite, les drapeaux des sapeurs pompiers, dans les garnisons de province, des douaniers et des forestiers qui sont admis dans les cérémonies militaires avec les troupes régulières devront avec leur corps et resteront dans le rang pendant la remise des décorations

Cette décision a été prise à la suite d'un incident survenu dans le 14e corps au sujet duquel le général Zédé, gouverneur militaire de Lyon avait demandé des instructions au ministre de la guerre.

Exposition de volailles

La 5e exposition internationale de volailles pigeons lapins, etc. matériel d'élevage et d'apiculture organisée par la société des aviculteurs du Nord, subventionnée par le gouvernement de la République française et le Conseil général du Nord, aura lieu, les 26, 27 et 28 février 1898. Une subvention de 200 francs a été accordée par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du gouvernement de la République.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS. — *Les médicaments pour l'Hospice.* — On sait que dans la dernière réunion du Conseil municipal MM. Lequette, Sauvage, Gosselin, Monchy et Bauduin surtout ont tenu à protester énergiquement contre toute adjudication en vue des fournitures de médicaments nécessaires à l'Hospice et au Bureau de bienfaisance de Lens, pendant l'année 1898.

M. le docteur Lequette a franchement déclaré qu'avec le rabais énorme que faisaient autrefois certains pharmaciens, il était impossible de fournir des médicaments présentant toutes garanties désirables. Il a même cité hautement le chiffre de quarante quatre pour cent de rabais comme lui paraissant exagéré. Eh bien ! le docteur Lequette, parlant de 44 0/0, était en dessous de la vérité puisqu'en 1896 l'adjudicataire de la fourniture des médicaments à l'hospice et au bureau de bienfaisance de Lens faisait un rabais de cinquante et un pour cent !

En passant, il est bon de constater qu'alors on facturait à l'hospice la bouteille de champagne *15 francs* !

Le dernier adjudicataire a été, en 1892, M. Wagon. Depuis lors, aucune adjudication n'a eu lieu ; ni les malades de l'Hospice ni les indigents inscrits au bureau de bienfaisance ne s'en plaignent — au contraire — et, de plus, nous croyons savoir que les docteurs de ces établissements charitables n'ont plus à signaler de fournitures défectueuses

M. Courtin, maire, respectueux des décisions de son conseil municipal, après avis de l'autorité supérieure, a soumis un traité de gré à gré aux pharmaciens de Lens qui l'ont tous signé, même ceux qui, il y a quelques jours, réclamaient la mise en adjudication.

M. le Maire a droit, en cette circonstance, à la reconnaissance des indigents lesquels, ainsi que l'a dit avec raison M. Sauvage doivent être aussi bien servis que ceux qui paient de leur argent.

Expulsée. — Procès verbal a été dressé à la nommée Philomène Vérihay, veuve Fontaine, 57 ans, cabaretière, pour infraction à un arrêté d'expulsion et tenue illicite d'un débit de boissons.

Paiement des mineurs. — Nous donnons ci dessous, les dates des paiements de quinzaine à la compagnie des mines de Lens pendant l'année 1898 :

Janvier, 7, 8, 22 et 24. — Février, 7, 8 et 21. — Mars, 7, 8, 22 et 23. — Avril, 7, 8, 22 et 23. — Mai, 7, 9, 21 et 23. — Juin, 7, 8, 22 et 23. — Juillet, 7, 8, 22 et 23. — Août, 6, 8, 22 et 23. — Septembre 7, 8, 22 et 23. — Octobre, 7, 8, 22 et 24. — Novembre, 7, 8, 22 et 23. — Décembre, 3, 22 et 23.

Le premier paiement de chaque quinzaine concerne que les ouvriers du jour et les autres, tous les ouvriers occupés dans le fond des différents puits de la Compagnie des mines de Lens.

Le nouveau receveur municipal. — M. Séraphin Dewimille, nouvellement nommé receveur municipal, en remplacement de M. Becquet, démissionnaire, après avoir prêté le serment professionnel mardi dernier, a été installé dans ses fonctions par M. Nicoud, receveur des finances de l'arrondissement de Béthune

FOUQUIERES-LEZ-LENS. — *Parti ouvrier.* — Les groupes du Parti Ouvrier français sont priés de se réunir dimanche 9 janvier à 6 h. du soir, à leur siège respectif.

Ordre du jour : Remises des cartes pour 1898, cotisations du mois de janvier.

HARNES. — *Vol.* — Pour vol d'un coq, d'une valeur de 30 francs, commis au préjudice du nommé Wartel Charles, cabaretier à Harnes, procès verbal a été dressé contre Genty Emery, 44 ans, cordonnier, et Caude Louis, 50 ans, boulanger à Harnes.

Coups. — Pour coups réciproques procès verbal a été dressé contre Hainaut Henri, 26 ans, mineur ; Flanquart Louis, 20 ans, mineur, et Dilly Domitine, âgée de 26 ans, ménagère, tous trois demeurant à Harnes.

CARVIN. — *Avis aux ouvriers mineurs.* — Le citoyen Emile Dupont, secrétaire de la Caisse de secours des ouvriers et employés des mines de Carvin, a l'honneur d'informer ses camarades qu'il quitte la compagnie des mines de Carvin pour travailler ailleurs, et qu'à partir de ce jour il n'exerce plus ses fonctions de secrétaire.

Il les assure que restant dans le pays, il sera toujours pour eux un fervent et dévoué camarade et tout en les remerciant d'avoir placé en lui leur confiance pour l'administration de la caisse de secours, il les invite à le remplacer dignement.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS. — *Attaque d'apoplexie.* — Hier soir, vers 5 heures, on a transporté à l'hopital un vieux mendiant, le nommé Tabary, qui avait été frappé d'une attaque d'apoplexie, rue de la Gouvernance.

Mort subite. — Henri Maitrepierre, commis des mines, demeurant chez M. Lecerf, rue de Châteaudun, est mort subitement hier dans l'après-midi.

SOUCHEZ. — *Epidémie de rougeole.* — Depuis une quinzaine de jours, on a à enregistrer de nombreux décès de jeunes enfants qui ont succombé à une épidémie de rougeole qui sévit avec intensité dans cette commune.

Jusqu'à présent, malgré les soins assidus des docteurs, cette épidémie ne semble pas être en décroissance.

NEUVILLE SAINT VAAST. — *Elections municipales complémentaires.* — Des élections municipales complémentaires ont eu lieu les dimanche 26 décembre et 2 janvier (scrutin de balottage).

Ont été élus ; au premier tour, M. P. Leroux ; au second tour, MM. Plouviez, Durand et Plouviez Canesse

De ce fait, le Conseil municipal de Neuville se trouve divisé en deux fractions égales de six membres chacune.

CALAIS

Les remonteurs en grève. — Huit remonteurs sur dix de la maison Davenière et Cie se sont mis en grève hier matin. La cause du conflit est une question de salaire.

Les remonteurs, jeunes gens de 18 à 20 ans, auxiliaires indispensables de l'ouvrier tulliste, préparant les chariots munis de leurs bobines — ce qu'on appelle, dit aussi les navettes — ne gagnent que 14 francs par semaine pour 65 à 68 heures de travail, réclament une augmentation de 2 francs soit 16 francs de salaire fixe, salaire payé dans d'autres usines de la localité.

La maison Davenière n'est pas une mauvaise maison, tant s'en faut. Elle a des directeurs et un gérant ayant du tact, mais ceux ci ont des sous ordres manquant de doigté et malheureusement trop souvent, gonflés de vanité, bouffis d'orgueil. Ils sont grossiers, inhumains, insolents envers ceux qui se trouvent sous leur direction inhabile.

De là, des froissements et des récriminations justifiées et des réclamations fondées.

Ce qui veut dire qu'à côté de la question des deux francs réclamés et que méritent bien ces collaborateurs précieux de notre industrie, il doit y avoir, il y a une question de dignité ouvrière que ces jeunes gens veulent affirmer. Ils n'ont pas tort, entre nous.

Nous sommes persuadés que si les directeurs et gérants connaissaient les vraies raisons du conflit actuel, une solution amiable interviendrait aussitôt, et ce serait justice

Nous sommes certains aussi que, mieux informés, ces messieurs n'auraient pas recours aux forces policières que nous avons vue déployées toute la journée, aussi bien dans la rue des Prairies qu'au boulevard Lafayette, pour maîtriser (!) huit jeunes gens qui usent du droit de grève pour améliorer judicieusement leur situation, sans pour cela et par cela compromettre l'ordre social, nullement menacé en la circonstance.

Il est bien regrettable que ces jeunes gens, similaires de l'ouvrier tulliste, futurs ouvriers tullistes, ne soient point syndiqués et n'aient pas pour eux la puissance corporative combinée, en vue de la défense de leurs droits, de leurs prérogatives.

Nous leur donnons le conseil de s'unir, de s'organiser. Ils seront alors bien plus forts.

Une remarque : les jeunes gens dont il est question ici travaillent jour et nuit et il n'est pas rare de voir des enfants accomplir une besogne nocturne que la loi de 1892 ne permet pas

Ce fait se produit dans pas mal d'ateliers de Calais. — Question de règlement administratif sans doute !

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand-Théâtre de Lille

(Directeur : M. MONTFORT).

Bureaux à 7 h. 0/0. — Rideau à 7 h. 1/2.

Jeudi 6 janvier. — Pour les débuts de M. Berger, fort ténor, avec le concours de M. Montfort, GUILLAUME TELL, opéra. — On commencera par la comédie : PAR HASARD

Places gratuites : 1861 à 2100.

Théâtre-Concert des Variétés

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle-concert varié.

Troupe hors ligne. — Incessamment, nouveaux débuts.

ETAT-CIVIL DE LILLE

Naissances du 4 janvier

Quenson Jeanne, rue Malsence, 96. — Devaux Raymond, rue du Grand Balcon, 44. — Caffeau Albert, rue Ste-Catherine, 44. — De Braeckelaere Pauline, rue du faubourg des Postes, 25. — Deplanque Elise, rue du Pont du Lion d'Or, 12. — Méquignon Marie, rue de l'Est, 23 bis. — Lourme Adèle, rue de Lannoy, 46. — Thieffry Georges, rue Pierre Legrand, 23. — Colin André, rue Caumartin, 11. — Leroy Marie, rue Philippe de Comines, 2. — Piquet Madeleine, rue du Bois St-Sauveur, 20. — Dapvril Paul, rue Fontenoy, 30. — Willems Geneviève, impasse St-Mamert, 12.

Décès du 4 janvier

Martin Fanélie, 89 ans 1/2, célibataire, rue Henri Kolb, 33. — Flécy Maurice, 2 mois, cité Debailleux, 7. — Accou Hector, 4 mois 1/2, rue St-André, 82. — Lefevere Rosalie, 75 ans 1/2, épouse de Mme Leroy, allée St-Joseph, 5. — Sébille Joséphine, 78 ans, veuve de Pierre Varvenne, place Vanhoenacker, 8. — Poilart Marcelle, 2 ans, rue du Commerce, 9. — Raviart Paul, 22 ans, célibataire, cité Brunswick, 9. — Vanderhelle Deperdekerche, Edouard, 76 ans, célibataire, rue d'Angleterre, 9. — Serruriet Raymond, 6 ans, cour du Pourpoint d'Or, 5. — Vermelle Louis, 63 ans, célibataire, rue de Thumesnil, 11. — Duprez Julien, 4 mois, rue des Postes, 230. — Devos Emile, 23 ans, célibataire, rue de Wazemmes, 72. — Brégy Marie, 1 jour, rue Léon Gambetta, 113 bis.

ETAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 4 janvier. — Berthe Hasbroucq, rue Beaurewaert, cour Desprez, 16. — Barthélemy Lewille, rue d'Arcole, cour Desbarbieux, 7. — Angèle Vannerhaegge, rue Condé, maison Lecomte, 9. — Louis Arbon, rue de Lille, impasse des Arts, 11. — Clémence Duprelle, rue du Tilleul, cour St-Joseph, 5. — Emérence Corsyn, rue de Tourcoing, cour Mathon, 7. — Adelphine Goussen, rue Bernard cour Vliegbe, 5. — Céline Druon rue du Tilleul, cour Dupont, 4. — Eugène Wattremez, rue Curchem, 163. — Aimée Deridder, Hôtel-Dieu. — Germain Delabie, Hôtel Dieu. — Théodore Desbonnets, rue Lannoy, cour Faccon 3. — Théodore Mercier, rue du Tilleul, 33. — Julien Deleu, rue Lacroix, cour Lecat, 6. — Désiré Dubois, rue des 15 Ballets, 16. — Florine Burggraeve, maternité Boucicaut. — Amatole Lefebvre, maternité Boucicaut.

Décès. — Louis Deledalle, 52 ans, rue Choiseul, 65. — Emile Dissard, 54 ans, rue Colbert, 65. — Rosalie Sedeyn, 18, rue Fosse aux Chênes. — Julienne Devreese, 2 mois, rue Lafontaine, cour Lefebvre, 7. — Céline Declef, 71 ans, Hôtel Dieu. — Gérard Réquilliart, 8 jours, rue des Fabricants, 7. — Vanmeenen, présenté sans vie, Grande Rue, 129. — Emile Declercq, 1 an, rue du Caire, cour St-Henri, 24.

BOURSE DE LILLE

du 4 Janvier

VALEURS	Cours du jour.	On offre.	On demande
Aniche	.....	13000	12950
Anzin	5470	5470	5450
Bruay	.....	31100	31000
Bully	2661	2660	2650
Carvin	.....	1000	.....
Courrières	1850	1860	1845
Douchy	975	975	970
Dourges	.....	13500	13450
Escarpelle	659	660	650
Lens 100e	369	370	368
Liévin	1460	1460	1450
Meurchin	.....	8400	8350
Ostricourt	538	540	535
Vicoigne	.....	21500	21200

Le Gérant, PAUL MORELL

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*

28, rue de Fives, 28